



# LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



## COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du Vendredi 28 septembre 2018

### Procès-Verbal N° 2

---

**Présents :** Messieurs Raphaël CARRUS - Jean François BALLESTA - Dominique BRU - Georges DAGANI - Jacques GEISSELHARDT – Jean Claude LAFFONT - Mario PERES

---

\*\*\*\*\*

**La Commission informe que les décisions concernant le traitement des dossiers individuels des arbitres ainsi que le traitement du courrier seront publiés ultérieurement après études des dossiers.**

\*\*\*\*\*

Les présentes décisions ci-dessous, figurant dans l'ensemble de ce Procès-Verbal, sont susceptibles d'appel, conformément à l'Article 8 paragraphe 3 du Statut de l'Arbitrage, devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie, dans les conditions de forme et de délai prévues par l'Article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

\*\*\*\*\*

La Commission publie la liste ci-dessous, d'après les éléments fournis par les Commissions Départementales du Statut de l'Arbitrage, concernant les :

**CLUBS NON EN REGLE AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE A LA DATE  
DU 31 AOÛT 2018 (Articles 26 et 48 du Statut de l'Arbitrage)  
Les clubs y figurant ont jusqu'au 31 janvier 2019 pour régulariser  
leur situation.**

#### DISTRICT DE L'ARIEGE :

Aucun club de Ligue Concerné

#### DISTRICT DE L'AUDE :

U.S. CONQUOISE (540547)

### DISTRICT DE L'AVEYRON :

ONET LE CHATEAU FOOTBALL (525743)  
F.C. MONASTERIEN (524089)  
U.S. ESPALIONNAISE (506080)

### DISTRICT DU GARD/LOZERE :

NIMES O. (503313)  
BEUCAIRE FUTSAL (863767)  
F.C. BAGNOLS PONT (548837)  
U.S. SALINIERES AIGUES MORTES (503320)  
J.S. CHEMIN BAS D'AVIGNON (519483)  
ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR (525595)  
A. ESP. ET CULTURE (545855)

### DISTRICT DU GERS :

AUCH FOOTBALL (541854)  
A.S. FLEURANCE LA SALVETAT (548989)

### DISTRICT DE L'HERAULT :

ST. BALARUCOIS (520109)  
AVENIR SPORTIF BEZIERS (553074)  
GALLIA C. LUNELLOIS (500152)  
A.S.MONTARNAUD ST PAUL VAIHAUQUES MURVIEL (528515)  
CTRE EDUC. PALAVAS (521246)  
P.I. VENDARGUES (520449)

### DISTRICT HAUTE-GARONNE MIDI-TOULOUSAIN :

ENT.R.C. S.O. ISLE EN DODON (505900)  
RODEO F.C. (547175)

### CLUBS FOOTBALL ENTREPRISE

C.I.C. F.C. (654280)  
FLOGUI ROSERAIE F.C. (615220)  
A. FREESCALE FOOT (603635)  
INTERNAT TOULOUSE F.C. (654202)  
U.S. AVIATION LATECOERE (611684)  
AM. S.C. BANQUE NATIONALE (615297)  
A.S.C. MAISON CENTRALE MURET (615131)  
ENTREPRISE LIEBHERR AEROSPACE F. (615469)

DISTRICT DU LOT :

A.S. CAUSSE LIMARGUE (542832)  
PRADINES ST VINCENT DOUELLE MERCUES OLT (554299)

DISTRICT DES HAUTES-PYRENEES :

ENT.S. DU HAUT ADOUR (549541)  
F.C. LOURDAIS (520191)  
TARBES PYRENEES FOOTBALL (552690)

DISTRICT DES PYRENEES ORIENTALES :

F.C. STEPHANOIS (530100)  
S. PERPIGNAN NORD (553097)

DISTRICT DU TARN :

U.S. DU GAILLACOIS (551482)

DISTRICT DU TARN ET GARONNE :

**Aucun club de Ligue Concerné**

\*\*\*\*\*

Les présentes décisions ci-dessus, figurant dans l'ensemble de ce Procès-Verbal, sont susceptibles d'appel, conformément à l'Article 8 paragraphe 3 du Statut de l'Arbitrage, devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie, dans les conditions de forme et de délai prévues par l'Article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le Président



---

**Raphaël CARRUS**